

ACCORD ACP-UE DE COTONOU

**GROUPE DES ÉTATS D'AFRIQUE,
DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE**

**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 10 avril 2017

ACP/61/022/17

ACP-UE 2108/17

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

de la: 14^e réunion du Comité ministériel commercial mixte ACP-UE
en date du: 9 décembre 2016
à la: Commission européenne, Bâtiment Charlemagne, Salle Alcide de Gasperi,
Rue de la Loi 170, 1040 Bruxelles

Objet: Projet de procès-verbal de la 14^e réunion du Comité ministériel commercial
mixte ACP-UE

Le Comité ministériel commercial mixte ACP-UE a tenu sa 14^e réunion à Bruxelles, le 9 décembre 2016, sous la présidence de S. E. M. Euloge Landry Kolélas, ministre du commerce extérieur de la République du Congo.

La réunion était coprésidée, pour l'Union européenne, par M^{me} Cecilia Malmström, membre de la Commission chargée du commerce.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté tel qu'il figure dans le document [ACP/61/051/16 Rev.1 - ACP-UE 2121/1/16 REV 1].

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité ministériel commercial mixte tenue le 26 juin 2015

Le Comité a approuvé le procès-verbal de la 13^e réunion du Comité ministériel commercial mixte ACP-UE, qui figure dans le document [ACP/61/076/15 Rev.1 - ACP-UE 2120/1/15 REV 1].

3. Accords de partenariat économique – état d'avancement et prochaines étapes

- i) signature et ratification**
- ii) négociations en cours**
- iii) mise en œuvre, y compris soutien nécessaire**

M^{me} Malmström a ouvert le débat en déclarant que l'objet du processus des APE s'était nettement déplacé de la négociation à la mise en œuvre. Elle a déclaré que des APE étaient en train d'être mis en œuvre dans chacune des trois régions ACP et que 28 États ACP étaient concernés. Vingt-et-un autres États ACP ont achevé les négociations et un certain nombre d'autres États ont exprimé leur intérêt pour une adhésion aux accords existants. Les APE constitueront ainsi la plateforme régissant les relations commerciales avec la majorité des États ACP.

La commissaire a rappelé que l'UE se préparait déjà à la mise en œuvre des APE dans toutes les régions et que des plans nationaux de mise en œuvre des APE étaient inclus dans ce processus. Ces plans visent à répertorier et à supprimer les principaux obstacles à la croissance économique et au développement du secteur privé. Ils portent également sur les possibilités de soutien aux réformes nécessaires à la bonne mise en œuvre des accords.

Les négociations ont abouti avec l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (groupe APE de la CDAA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). La signature des APE se poursuit en Afrique de l'Ouest et de l'Est. La commissaire s'est déclarée convaincue que le processus aboutirait rapidement. En ce qui concerne les négociations en cours, les représentants de l'UE ont déclaré qu'aucune n'était actuellement ouverte. Toutefois, des travaux sont réalisés afin d'actualiser les règles d'origine de certains APE existants ou de négocier de telles règles lorsque cela n'a pas encore été fait.

M^{me} Malmström a déclaré que les négociations relatives à l'APE dit complet avaient abouti en 2014 ou bien étaient à l'arrêt depuis plusieurs années, et a évoqué la région Pacifique, à propos de laquelle les deux parties ont reconnu que les négociations avaient été suspendues. Il en découle que, dans cette région, les efforts devraient porter en priorité sur la mise en œuvre de l'APE existant.

Eu égard à la mise en œuvre des APE, la commissaire a annoncé que des progrès notables avaient été accomplis en ce qui concerne les Caraïbes, le Pacifique, la sous-région de l'Afrique orientale et australe (AOA), le Cameroun et l'Afrique centrale. Elle a également annoncé que l'APE avec le groupe APE de la CDAA était entré dans sa phase de mise en œuvre en octobre 2016 et que toutes les parties s'efforçaient de résoudre les questions urgentes, tandis que le Mozambique allait également bientôt être en mesure de commencer la mise en œuvre.

Le suivi de la mise en œuvre des APE est essentiel pour veiller à ce qu'ils jouent un rôle déterminant de plateforme pour les relations commerciales et la coopération entre l'UE et ses partenaires ACP.

Le représentant de la Commission (DEVCO) a présenté brièvement le soutien de l'UE aux APE dans le contexte de la coopération au développement. Les APE comprennent un chapitre consacré à la coopération économique et à la coopération au développement, qui prévoit qu'une aide soit fournie aux partenaires ACP pour la mise en œuvre des APE, notamment en ce qui concerne l'ajustement des tarifs douaniers, les PME et le développement du secteur privé. Les APE peuvent contribuer à créer un environnement économique positif dans le contexte plus large des programmes nationaux de mise en œuvre. L'UE transforme actuellement les programmes indicatifs nationaux (PIN) et les programmes indicatifs régionaux (PIR) en projets spécifiques, et il a été demandé aux délégations de l'UE de veiller à ce que leur mise en œuvre se fasse en coordination avec les autorités nationales. Le nouveau plan d'investissement extérieur, qui a été lancé récemment, fait actuellement l'objet de discussions au sein du Conseil et du Parlement européen. Il constitue une base à partir de laquelle les investissements peuvent être accrus, au moyen d'un fond de garantie financière innovant.

M. Kolélas a déclaré que l'effet réel des APE devait encore être évalué. Il a exprimé ses regrets quant à l'absence d'avancées dans certaines régions, et déclaré que l'ACP imputait cette situation à un manque de flexibilité de la part de l'UE. Il a estimé que la situation actuelle pourrait contraindre les États ACP à accepter les conditions fixées dans les accords qu'ils avaient refusés. Toutefois, il a ajouté que l'expérience de l'APE Cariforum donnait matière à réflexion aux autres pays ACP et que l'examen quinquennal de cet APE avait démontré que les avantages escomptés ne s'étaient pas entièrement réalisés. Il a réaffirmé que les APE sont censés être des accords dont la portée s'étend au-delà des relations commerciales: ils devraient être conçus de manière à promouvoir le développement des chaînes d'approvisionnement régionales et à renforcer l'intégration régionale et les capacités d'exportation. Il a déclaré que le groupe ACP était gravement préoccupé par l'approche unilatérale appliquée par l'UE dans la négociation et la mise en œuvre des APE et par le choix du 1^{er} octobre 2016 comme date limite pour la ratification des APE. Il a également fait remarquer qu'il était nécessaire et urgent de mettre en place un mécanisme conjoint de suivi de la mise en œuvre des APE. Enfin, il a déclaré que le groupe ACP avait appelé l'UE à prendre acte des négociations en cours en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange panafricaine, et a invité instamment la Commission à faire preuve de flexibilité lors des négociations et à tenir compte des besoins spécifiques des pays partenaires.

Le représentant des Fidji a pris la parole au nom de la région Pacifique et a déclaré que l'APE régional avec le Pacifique aurait dû être conçu de manière à être plus qu'un accord commercial. Le représentant a fait remarquer que l'UE n'était pas disposée à poursuivre les discussions relatives à un APE complet, puisqu'elle avait déclaré que la région Pacifique devrait d'abord accepter les conditions de l'UE concernant les mesures de conservation et de gestion des stocks halieutiques dans le Pacifique. Il a estimé qu'une telle approche était contraire au principe de coopération loyale. La proposition, présentée l'année dernière par l'UE, de reporter les négociations tout en conservant l'arrangement existant a toutefois été acceptée par les États du Pacifique. L'accent est désormais mis sur la mise en œuvre de l'APE existant et les États APE du Pacifique pourraient à court ou moyen terme envisager d'adhérer à cet APE.

Le représentant de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) est intervenu pour demander des éclaircissements supplémentaires sur la décision prise unilatéralement par l'UE de mettre fin aux négociations avec l'Afrique centrale en octobre 2016. Il a déclaré que la décision de l'UE était inattendue, la délégation de l'Afrique centrale ayant effectué des préparatifs approfondis en vue des négociations.

La représentante de la Jamaïque a pris la parole et s'est dite préoccupée par la mise en œuvre de l'APE Cariforum. Elle a déclaré que l'accord n'était, pour l'heure, que provisoire, les États membres de l'UE ne l'ayant pas tous ratifié. L'examen quinquennal de la mise en œuvre de l'APE a également été motivé par les lacunes en matière de capacités institutionnelles. Elle a ajouté que certaines questions dépassaient les compétences du Cariforum, à savoir les questions liées à la politique commerciale des régions ultrapériphériques (RUP) françaises. Ces RUP bénéficiaient d'aides de l'UE mais pouvaient appliquer des règles commerciales différentes, ce qui, de son point de vue, portait préjudice au commerce des États de la Caraïbe orientale voisins. Elle a également regretté que les progrès effectués dans la mise en œuvre des régimes de reconnaissance mutuelle aient nuit au commerce des services et fait obstacle à la mobilité des professionnels. Enfin, elle a appelé à procéder à un examen sur le futur des relations économiques, notamment en raison de la réduction de la taille du marché du fait du Brexit.

Le représentant du Botswana a pris la parole pour informer les ministres de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'APE CDAA. Celui-ci n'a pas encore été ratifié par le Mozambique. L'application de l'accord est provisoire et sa mise en œuvre est en cours.

La représentante de l'Afrique du Sud a complété la contribution du représentant du Botswana en déplorant l'initiative unilatérale de l'UE consistant à limiter l'accès des exportations agricoles à son marché. Cette décision fait aujourd'hui peser une charge importante sur les agriculteurs et a eu des répercussions sur l'emploi. Elle s'est également déclarée préoccupée par le manque de clarté en ce qui concerne la mise en œuvre de l'APE par l'UE, et a appelé l'UE à concrétiser ses obligations sans tarder.

Le représentant de Madagascar a déclaré que les pays de la région AOA étaient déterminés à poursuivre les négociations en vue d'aboutir à un accord qui permette d'améliorer la compétitivité de ses États membres. Il a appelé l'UE à faire preuve de flexibilité et à revenir à la table des négociations.

Le représentant de la CEDEAO a donné un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'APE CEDEAO. Il a déclaré que toutes les structures institutionnelles de la CEDEAO étaient engagées dans les négociations. Trois pays n'ont pas encore signé et la date limite du 1^{er} octobre 2016 a contraint deux États membres de la CEDEAO à signer et à mettre en œuvre des APE intérimaires. Le représentant de la CEDEAO a déclaré que cette approche pourrait porter préjudice à l'intégration régionale. La région tient des réunions afin d'évaluer la situation.

L'intervention du représentant du Gabon a concordé avec celle du représentant de la CEMAC. Tandis qu'un État membre de la région a déjà conclu un APE, les autres ne sont pas prêts à s'engager dans le cadre de ce processus. Il a déploré la décision prise unilatéralement par l'UE de rompre les négociations et a appelé celle-ci à revenir à la table des négociations.

Dans sa réponse, M^{me} Malmström a évoqué la nécessité de continuer à faire avancer le processus des APE partout où cela est possible. Dans les cas où les négociations se prolongent (celles qui ont été menées avec la CEMAC ont duré plus de 13 ans), il est nécessaire de trouver une nouvelle façon d'aller de l'avant. Elle a déclaré que l'UE invitait la région à adhérer à l'APE avec le Cameroun. En ce qui concerne l'APE Cariforum, l'UE s'est accordée à dire que sa mise en œuvre présentait des faiblesses. Certaines étaient dues à la crise économique, d'autres au fait que le cadre n'était pas encore en place. En ce qui concerne les RUP, elle a déclaré que l'UE ne considérait pas les octrois de mer comme discriminatoires, en tant qu'ils s'appliquent à tous les produits. Elle a ajouté que l'examen était en cours et que le groupe ACP était invité à fournir des informations supplémentaires. Eu égard au régime de visa, elle a expliqué que l'UE révisait actuellement son code des visas, qui pourrait permettre d'instaurer des conditions plus efficaces et plus claires assorties d'une liste d'exemptions spécifique. L'UE étudie également des possibilités de faciliter le commerce des services. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, la commissaire a concédé qu'il y avait effectivement eu des problèmes de mise en œuvre. Ceux-ci devraient être résolus dans les prochains jours et tous les tarifs injustifiés seront remboursés. Toutefois, l'UE est également préoccupée par la mise en œuvre insuffisante de l'APE par l'Afrique du Sud. En réponse à l'intervention de Madagascar, la commissaire a invité les parties à clarifier encore leurs positions lors de la prochaine réunion du comité APE. En ce qui concerne les préoccupations d'ordre général exprimées par la partie ACP quant à la date limite du 1^{er} octobre 2016, la commissaire a souligné le fait que cette date avait été fixée il y a plusieurs années afin de veiller à ce que les règles de l'OMC soient respectées.

M. Kolélas, coprésident, a exprimé l'espoir que les discussions en cours permettent de mettre en œuvre du mieux possible les APE, et d'établir des régimes commerciaux mutuellement avantageux.

4. Questions liées au régime commercial ACP-UE:

i) Mesures non tarifaires

Le coprésident, M. Kolélas, a introduit le sujet en reconnaissant que chaque pays a le droit de fixer ses règles phytosanitaires tout en précisant que cela doit se faire dans le respect des obligations internationales existantes. Il a déclaré que les pays ACP étaient préoccupés par le règlement REACH de l'UE car il impose des coûts d'enregistrement exorbitants, en particulier pour les petits opérateurs dans la région APE de l'Afrique orientale et australe. Il a ajouté que les ACP étaient aussi préoccupés par l'octroi de mer appliqué aux exportations à destination des régions ultrapériphériques françaises: interceptions de marchandises, en particulier les graines de melon, la viande séchée et l'huile de palme en provenance du Nigeria, mesures de suspension des importations de haricots originaires du Nigeria, traitement sanitaire et phytosanitaire (SPS) de la maladie des taches noires des agrumes (Afrique du Sud), la question du faux carpocapse avec l'Afrique du Sud et le mélange du sucre.

Le représentant de l'Afrique du Sud a cité la question des mesures SPS relatives à la maladie des taches noires des agrumes comme exemple de mesure non tarifaire ayant un effet négatif sur les exportations à destination de l'UE. Il a aussi fait référence à la problématique du faux carpocapse.

Le représentant du Malawi a soulevé la question du mélange du sucre et a indiqué que ce point serait important pour de nombreux pays ACP exportateurs de sucre.

L'UE a répondu que l'APE avait pour objectif de garantir l'application de normes élevées aux importations d'aliments en Europe et que les conditions fixées devaient être respectées. Concernant la question de la maladie des taches noires des agrumes, l'UE a souligné qu'elle constitue le seul marché exempt de cette maladie. Les contingents d'importation ont encore été augmentés en vertu de l'APE avec la CDAA mais l'UE continue de faire preuve de vigilance à l'égard de la qualité des produits.

La réponse a été complétée par le représentant de la Commission européenne. Concernant le bilan des mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane, le représentant a indiqué que les discussions avaient été menées à bien, 33 % des fonds ayant été utilisés avec succès. En ce qui concerne le sucre, 97 % des fonds prévus pour les mesures d'accompagnement et l'assistance technique ont été engagés. Pour ce qui est du coton, il a renvoyé au programme spécifique existant dans le cadre de la coopération intra-ACP et il a indiqué que la mise en œuvre était en cours.

Le coprésident, M. Kolélas, a déclaré en conclusion que le Comité avait pris note des observations faites par les deux parties et il a ajouté que les questions susmentionnées feraient l'objet d'un nouveau débat en vue d'atténuer les conséquences des mesures phytosanitaires.

ii) Produits de base

M. Kolélas a ouvert la discussion et mentionné la nouvelle approche appliquée par les pays ACP à l'égard des produits de base en vue de promouvoir les chaînes de valeur ajoutée dans le domaine agricole. Des progrès considérables ont été accomplis à cet égard et l'UE sera invitée, à partir de 2017, à participer aux consultations menées avec les principaux intervenants. Le coprésident a indiqué que la nouvelle approche devrait permettre aux ACP de prendre en compte les particularités des régions afin de passer de la position d'exportateurs de matières premières à celle d'exportateurs de produits à valeur ajoutée. Les pays ACP continuent cependant d'être préoccupés par les conditions que doivent remplir leurs produits pour avoir accès au marché de l'UE et par l'imprévisibilité des règles de l'UE. D'autres débats sur des produits précis devraient avoir lieu au sein des comités des produits de base respectifs.

Le représentant des îles Fidji a pris la parole au nom des producteurs de sucre. Il a déclaré que la décision prise par le Royaume-Uni de sortir de l'UE pourrait avoir un effet considérable sur la production de sucre et, par conséquent, sur le secteur du sucre dans les pays ACP. Il s'est aussi dit préoccupé par l'érosion des préférences et le fait que les prix du sucre dans l'UE s'alignaient de plus en plus sur le prix pratiqué sur le marché mondial. Il a demandé à l'UE d'atténuer les effets produits sur l'approvisionnement en sucre ACP par une révision des règles d'accès au marché de l'UE.

Le représentant du Cameroun s'est exprimé au nom du groupe de travail sur la banane. Le groupe va bientôt clôturer la première phase de son travail. Il a répété les préoccupations suscitées par les effets négatifs que subiraient les producteurs de bananes des pays ACP si l'UE devait introduire des droits à l'importation inférieurs au tarif de 75 euros pour les autres partenaires.

Le représentant du Ghana a demandé que l'UE soutienne la production de noix de cajou car cela augmenterait les possibilités d'emploi et permettrait une plus grande émancipation des femmes dans les pays exportateurs de cajou.

Le représentant du Vanuatu a insisté sur l'importance de la décision du tribunal allemand quant à l'illégalité des restrictions imposées sur le kava par les États membres de l'UE et il a invité celle-ci à travailler avec le Vanuatu et les producteurs de kava dans le Pacifique pour compenser ces restrictions.

M^{me} Malmström, membre de la Commission, a répondu aux déclarations des pays ACP en indiquant que les produits de base agricoles continuaient d'être une source essentielle d'emplois et de revenus pour des millions d'agriculteurs ACP, qui doivent être en mesure de s'adapter aux marchés dans les périodes de changement, de mieux prendre en compte les besoins du marché et d'améliorer leur compétitivité. Elle s'est félicitée de la résolution de la 104^e session du Conseil des ministres ACP sur le commerce et le développement du secteur des produits de base agricoles ACP.

Par ailleurs, M^{me} Malmström a expliqué que la réforme du secteur du sucre dans l'UE serait achevée dans moins d'un an, lorsque prendront fin les quotas de production de betteraves sucrières dans l'UE. Les producteurs de sucre de l'UE et des pays ACP ont déjà réagi en alignant leur production sur les demandes du marché, selon une étude d'impact du marché gérée conjointement par l'UE et les ACP. Ses recommandations ont été utiles et ont donné certaines indications sur la manière dont les fournisseurs ACP pourraient approcher le nouvel environnement commercial guidé par le marché, notamment en diversifiant leurs activités vers d'autres marchés. À l'avenir, le comité technique mixte ACP-UE sur le sucre poursuivra son approche constructive en matière de suivi du marché et du commerce.

Pour ce qui est du secteur de la banane, M^{me} Malmström a déclaré que les pays ACP bénéficiaient encore de préférences très importantes et d'un traitement privilégié en ce sens qu'ils étaient les seuls fournisseurs à avoir un accès en franchise de droits et sans contingent. Elle a indiqué qu'elle était consciente du caractère sensible de la question et qu'elle avait accueilli favorablement la mise sur pied du groupe de travail informel ACP-UE sur la banane afin de discuter d'une évaluation de l'impact des mesures d'accompagnement dans le secteur de la banane. Le travail conjoint mené par le groupe de travail permettra aux pays ACP en question d'avoir une compréhension claire et exhaustive des problèmes en jeu ainsi que des perspectives du marché pour les bananes. En ce sens, les États ACP seront mieux placés pour ajuster leurs propres stratégies si besoin est.

S'agissant du coton, M^{me} Malmström a déclaré que les producteurs de coton apprécieraient le fait que le coton sera pris en compte dans le programme de travail post-Nairobi à l'OMC. Elle a précisé que l'UE avait activement participé à ces discussions et s'était toujours déclarée prête à travailler dans un esprit constructif avec les autres membres de l'OMC. L'UE offre un accès complet en franchise de droits au marché pour toutes les importations de coton en provenance des ACP, n'octroie aucune subvention à l'exportation et a réduit l'aide couplée au secteur. Dans ce contexte, l'UE est disposée à favoriser un résultat multilatéral qui couvrirait ces domaines. Cependant, afin d'obtenir un accord sur le coton au sein de l'OMC, certains autres pays producteurs et exportateurs de coton, pays développés comme en développement, doivent faire un effort équivalent à celui fourni par l'UE et, donc, réformer leur secteur du coton.

En ce qui concerne les noix de cajou, de nouvelles discussions pourraient avoir lieu concernant la mise en œuvre d'un APE intérimaire. Pour le kava, l'UE n'impose pas de restrictions à l'importation de produits médicaux. Le processus de certification doit cependant être mené à bien. La décision de reconnaître ce produit particulier comme un produit médical ou un produit alimentaire continue de relever de la compétence des États membres de l'UE.

M. Kolélas a clôturé la discussion en renvoyant aux positions exprimées par toutes les parties. Il les a invitées à étudier les propositions et les résultats exposés dans la récente étude de marché. Il les a aussi invitées à examiner les possibilités de mobilisation des ressources nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des mesures proposées.

iii) Pêche

M. Kolélas a ouvert la discussion en présentant trois sujets de préoccupations pour la partie ACP: 1) les questions sanitaires et phytosanitaires, 2) la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1005/2008 de l'UE concernant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), 3) la politique de l'UE en matière de commerce et de pêche.

M. Kolélas a indiqué que l'UE était le marché le plus important pour le poisson et les produits de la pêche ACP. Cependant, il a déclaré que l'accès en franchise de droits et sans contingents était limité par les conditions sanitaires et phytosanitaires fixées par l'UE. Ces conditions se traduisent par une charge financière lourde et une insécurité réglementaire pour les producteurs ACP et entravent considérablement leurs exportations. La délégation ACP a demandé si l'UE pouvait s'aligner sur les normes internationales.

S'agissant du deuxième point, la partie ACP reconnaît le rôle joué par l'UE dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée mais elle reste préoccupée par la manière dont l'UE met en œuvre le règlement INN. La partie ACP considère que l'UE utilise des mécanismes d'accès au marché contre les pays partenaires. Elle s'est déclarée préoccupée par le fait que pas moins de 50 de ses membres ont été affectés par la mise en œuvre du règlement INN.

Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris la parole pour se déclarer d'accord avec la position générale exprimée par le coprésident sur la question de la pêche. Il a indiqué que son pays avait décidé de rejoindre le groupe de pays partageant des vues similaires au sein de l'OMC afin d'étudier la question de la pêche dans la perspective de la conférence ministérielle de l'OMC (CM 11).

M^{me} Malmström s'est déclarée consciente de l'importance du secteur de la pêche pour les pays ACP. Elle est convenue qu'il était indispensable d'en tenir compte. Cela étant, elle a souligné que la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée était une priorité politique pour l'UE et une question dont dépendait la survie à long terme de la planète. À cet égard, la Commission européenne a lancé un dialogue avec un certain nombre d'États ACP afin de trouver des solutions mutuellement acceptables.

Dans ce cadre, plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont travaillé avec l'UE sur une base informelle et formelle pour mettre en œuvre des modifications structurelles dans le secteur de la pêche. Ils luttent maintenant efficacement contre la pêche illicite pratiquée dans leurs eaux et ils tirent tous les avantages de leurs précieuses ressources naturelles.

Dans la région caraïbe, la Commission est avant tout préoccupée par les pays exploitant des navires sous pavillon de complaisance. Le nombre de plateformes de transbordement est aussi un problème. La coopération instaurée avec les autorités de Saint-Christophe-et-Niévès a apporté des solutions.

Dans le Pacifique, la principale difficulté est le manque de contrôle dont font preuve les pays à l'égard de leurs navires de pêche et des navires de pêche exploités par des pays tiers. Ce problème se pose dans le cadre du régime jours-navire - un système qui fixe des limitations de pêche globales.

iv) Négociations avec des tiers – accords bilatéraux, conception de l'UE concernant une future juridiction multilatérale en matière d'investissements, accord sur le commerce des services (ACS) et accord sur les biens environnementaux (ABE)

M^{me} Malmström a présenté un aperçu du PTCI, de l'AECG et de l'ACS.

Concernant le PTCI, elle a rappelé que l'élection présidentielle vient d'avoir lieu aux États-Unis et a déclaré que le premier semestre 2017 sera une période durant laquelle les deux parties pourront réfléchir aux possibilités et aux priorités. L'UE mettra cette période à profit pour s'assurer que nous aurons une position forte et unie en faveur d'un régime commercial ouvert et dépourvu d'exclusive qui ne laisse personne sur la touche. À plus brève échéance, l'UE a pour objectif de travailler avec les États-Unis afin d'établir par écrit et conjointement un état des lieux des négociations pour chaque chapitre.

Concernant l'AECG, M^{me} Malmström a présenté les principales étapes de la procédure engagée par l'UE. Il y a eu le sommet entre l'UE et le Canada le 30 octobre 2016, au cours duquel l'AECG et l'accord de partenariat stratégique (APS) ont été signés. L'UE et le Canada ont aussi adopté l'instrument interprétatif commun. Sous réserve de l'approbation du Parlement européen, l'accord pourrait être ratifié par toutes les parties.

Pour ce qui est de l'Amérique latine, M^{me} Malmström a rappelé les précédentes réunions et présenté les paramètres des négociations menées avec ces pays partenaires. Un échange de propositions sur l'accès au marché du Mercosur a eu lieu en mai 2015. Un cycle de négociations s'est tenu à Bruxelles en octobre 2016; un autre suivra en mars 2017. Un accord de libre-échange est en place avec la Colombie et le Pérou. L'Équateur adhèrera à cet accord en janvier 2017, après la signature du protocole d'adhésion et l'approbation du Parlement européen. L'accord d'association avec l'Amérique centrale (Honduras, Nicaragua, Panama, El Salvador, Costa Rica et Guatemala) est également en place et il comprend un volet commercial. Enfin, des négociations ont commencé avec le Mexique afin d'actualiser l'accord de libre-échange existant. Un processus similaire sera lancé avec le Chili en 2017.

Concernant les pays de l'ASEAN, deux accords de libre-échange ont été conclus avec, respectivement, Singapour et le Viêt Nam mais ils ne sont pas encore entrés en vigueur. L'UE espère mener le processus à bonne fin pour permettre une entrée en vigueur provisoire au début de 2018.

Les négociations ont commencé avec les Philippines (premier cycle en mai 2016) et avec l'Indonésie (premier cycle en septembre 2016). Les négociations avec l'Inde, la Malaisie et la Thaïlande sont actuellement suspendues.

Pour ce qui est des conséquences éventuelles pour les pays ACP, il pourrait y avoir une certaine érosion des préférences. Étant donné que les négociations sont toujours en cours ou ont parfois à peine commencé, on ne peut pas encore se prononcer sur le résultat final. L'UE prendra cependant en compte les intérêts des pays ACP en ce qui concerne des produits sensibles, en n'ouvrant ses marchés que partiellement ou progressivement.

Concernant l'ACS, M^{me} Malmström a indiqué que cet accord plurilatéral pourrait bénéficier à toutes les parties et qu'il s'étend désormais à 23 membres de l'OMC. Elle a salué les progrès satisfaisants réalisés dans les négociations menées sous la présidence de l'UE lors du cycle de novembre 2016. En octobre 2016, l'UE a présenté une deuxième proposition révisée. Cette proposition se rapproche du niveau de sa meilleure offre dans le cadre de l'accord de libre-échange AECG, sauf dans quelques secteurs ou sous-secteurs qui sont particulièrement sensibles dans un contexte plurilatéral, voire multilatéral à l'avenir. D'une manière générale, l'UE accueille positivement le niveau d'ambition de la plupart des autres propositions révisées. Les propositions ambitieuses en matière d'accès aux marchés constituent un pilier essentiel de l'ACS. M^{me} Malmström a cependant déclaré regretter les incertitudes suscitées par les évolutions récentes de la situation politique de l'autre côté de l'Atlantique. Ce contexte, auquel s'ajoute le nombre de questions non réglées qui sont toujours en attente d'une solution, a amené l'UE à considérer qu'il n'est plus possible de conclure l'ACS avant la fin de cette année. Elle est cependant convaincue que de nouveaux progrès sont possibles dans un proche avenir.

Pour terminer, M^{me} Malmström a aussi abordé la question de l'accord sur les biens environnementaux (ABE). Elle a donné au Comité des informations sur les réunions qui ont eu lieu en décembre 2016 à Genève. Ces réunions n'ont pas donné de résultats positifs. L'UE estime qu'il existe un très large consensus en faveur d'une finalisation de l'accord sur la base de la proposition de compromis présentée par le président lors des discussions. Cependant, tous les participants n'ont pas fait preuve de la souplesse nécessaire. La Chine, en particulier, a ajouté des éléments inattendus aux discussions, et ce très tard dans le processus. Il en a résulté qu'il est plus difficile de trouver un terrain d'entente. M^{me} Malmström a assuré au Comité que l'UE restait déterminée à obtenir un accord commercial de grande qualité sur les biens environnementaux, qui faciliterait l'accès aux technologies propres au niveau mondial et contribuerait à la protection de l'environnement.

M. Kolélas a exposé trois effets prévus du PTCI: une réorientation des échanges en raison de la suppression de barrières commerciales entre les parties, et ce au détriment d'anciens fournisseurs situés dans des États tiers, des difficultés pour se conformer aux normes plus élevées fixées entre l'UE et les États-Unis, ce qui se traduirait par l'érosion des flexibilités offertes aux pays ACP, et la probabilité que cela nuise au processus multilatéral au sein de l'OMC. Concernant l'ACS, la partie ACP s'est déclarée préoccupée par l'effet que cela pourrait avoir sur les négociations menées en parallèle sur l'AGCS. Elle a expliqué qu'elle pourrait rencontrer des difficultés pour participer à ces négociations étant donné leur vaste portée.

Le coprésident a conclu en déclarant que le Comité avait pris note des informations communiquées par l'UE et il a demandé que le dialogue se poursuive sur le sujet.

5. Renforcement des capacités en matière de commerce

Le représentant de la Commission européenne a communiqué au Comité les dernières informations relatives aux programmes "Aide pour le commerce" de l'UE concernant les États ACP.

Au nom des pays ACP, M. Kolélas a exprimé sa gratitude pour l'aide de l'UE en matière de programmes de développement du commerce. Il a déclaré que les résultats mettent clairement les États ACP en mesure de participer aux négociations commerciales de manière effective. M. Kolélas a également indiqué que, compte tenu de l'évolution du paysage commercial, les États ACP vont avoir besoin d'une aide supplémentaire pour pouvoir faire face aux nouveaux défis. Les États ACP ont demandé à l'UE d'intensifier son soutien et de renforcer la coopération avec la CNUCED.

Le représentant du Zimbabwe a souligné l'importance de l'aide de l'UE en matière de diversification des utilisations du tabac, comme dans la production d'insuline, et en matière de renforcement des capacités commerciales de son pays.

Le représentant de la Jamaïque a abordé la question des programmes de renforcement des capacités liées au commerce en cas de croissance de la production intérieure. Il a exprimé sa préoccupation quant aux difficultés rencontrées par les ressortissants de pays ACP lorsqu'ils postulent à des postes d'expert dans le cadre de projets de développement.

Le représentant du Malawi a souscrit à la demande du Zimbabwe visant à réaliser une étude sur les utilisations alternatives du tabac.

Le coprésident ACP a pris note des déclarations faites des deux côtés.

6. Économie numérique

M. Kolélas a présenté ce sujet en indiquant que les États ACP reconnaissent la nécessité de tirer parti de la multiplication rapide des possibilités offertes par le commerce électronique. S'ils n'arrivent pas à le faire, ils risquent de creuser leur retard. Les difficultés tiennent notamment à un manque d'infrastructures, à des transports et à une logistique inadaptés, à des technologies de l'information et des communications insuffisantes, à des cadres juridiques et réglementaires obsolètes, à l'absence de systèmes de paiement et de financements adéquats, ainsi qu'à des compétences et à des connaissances numériques insuffisantes en la matière.

Face aux évolutions spectaculaires dans ce domaine, le groupe ACP propose notamment de:

- a. créer une plateforme consacrée à la diffusion des connaissances, aux échanges de vues et aux partages d'expériences quant à la manière d'exploiter les possibilités et de relever les nombreux défis liés à l'économie numérique;
- b. participer à l'initiative "commerce électronique pour tous" de la CNUCED, notamment lors de son lancement en avril 2017 et de son suivi par la suite;

- c. renforcer la compréhension des aspects de l'économie numérique liés au développement, en vue d'élaborer des positions pour faciliter la participation aux enceintes où les questions liées à l'économie numérique sont traitées. Il s'agit notamment des Nations unies et de ses agences, de l'OMC et des échanges avec des parties tierces.

Le groupe ACP a invité l'Union européenne à coopérer avec les États ACP dans le développement de leur économie numérique, conformément à l'article 43 de l'accord de partenariat de Cotonou.

M^{me} Malmström a déclaré que la révolution numérique fait tomber les barrières de la géographie et de la distance, modifie la structure des échanges et offre de nouvelles possibilités, notamment pour les PME et les consommateurs. Elle a souligné que le commerce électronique revêt une importance qui ne concerne pas uniquement les pays développés et qu'il offre des possibilités de développement très appréciables pour les pays ACP où il peut ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux. Elle a souligné qu'il permet aux entreprises d'accéder à des marchés éloignés et qu'il a un impact non négligeable sur les PME dans la mesure où il les aide, par exemple, à faire appel aux "chaînes de valeur mondiales".

L'UE a déploré que, bien que cette question ait été largement débattue au sein de l'OMC, peu de progrès aient été réalisés à ce stade. Il apparaît que, malgré les effets positifs que le commerce électronique pourrait avoir, certains pays en développement s'opposent aux efforts engagés par l'OMC pour élaborer des cadres réglementaires adaptés aux nouveaux défis que le commerce électronique pose.

M^{me} Malmström a précisé que, parmi les préoccupations récurrentes, on peut citer l'impact du commerce électronique sur les pays en développement et la fracture numérique, c'est-à-dire le risque que le commerce électronique creuse davantage la fracture numérique dans la mesure où les pays en développement manquent d'éléments essentiels (infrastructures, connectivité, compétences et cadre réglementaire) pour accéder au commerce électronique. Elle a invité les pays ACP à mettre l'accent sur cette question au sein de l'OMC et à œuvrer en vue de parvenir à un résultat positif lors de la conférence ministérielle de l'année prochaine.

Il n'y a pas eu d'interventions d'États ACP.

M. Kolélas a rappelé que l'intégration au système commercial mondial demeurait un défi majeur pour les États ACP, et a résolument plaidé en faveur d'une cohérence stratégique et de l'amélioration de l'Aide pour le commerce de la part de l'UE. Il a conclu sur cette question en déclarant que les deux parties devaient s'engager à poursuivre les discussions, dans l'objectif de saisir les occasions offertes par l'économie numérique.

7. Questions relatives à l'OMC – processus de l'après-Nairobi et avancement des préparatifs en vue de la 11^e conférence ministérielle de l'OMC

M. Kolélas a commencé par rappeler l'attachement des États ACP à un système commercial multilatéral équitable. Il a insisté sur la nécessité de parvenir aux résultats visés par le cycle de Doha. Les États ACP ont salué la décision de l'Argentine d'accueillir à Buenos Aires la 11^e conférence ministérielle, à laquelle le groupe ACP participera de manière active en ce qui concerne les questions en suspens relatives au cycle de Doha. Dans ce contexte, le groupe ACP a appelé à l'adoption de mesures progressives pour éliminer toutes les subventions nationales aux échanges qui entraînent des distorsions du commerce. Il a également appelé à une réflexion sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de sauvegarde spéciale efficace facile à utiliser qui pourrait servir de mécanisme de sécurité des échanges. Le groupe ACP espère que les discussions pourront se poursuivre conformément au mandat donné à Nairobi. Le groupe ACP a appelé à éliminer les subventions à la pêche et à prendre des mesures contre la pêche INN. En ce qui concerne les services, les États ACP ont insisté sur la nécessité d'une certaine souplesse dans les négociations sur les articles 90 et 4 des accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce afin que, en fonction de leurs besoins en matière de développement, ces pays puissent prendre moins d'engagements. Sur le chapitre du commerce électronique, les hauts fonctionnaires des États ACP ont confirmé la nécessité de travailler sur les résultats de la conférence de Nairobi. Aussi les États ACP soulignent-ils la nécessité d'axer les discussions sur le potentiel de développement offert par le commerce électronique et les services numériques, de manière à ce que les pays ACP puissent obtenir leur juste part des avantages de ce commerce.

Le représentant du Kenya a remercié l'UE pour son soutien lors de la 10^e conférence ministérielle. Le Kenya a estimé nécessaire que les négociations prennent en considération les aspects relatifs au développement et il appelé l'UE à apporter son soutien aux États ACP dans ces discussions.

Le représentant du Rwanda a déclaré qu'à Genève, le groupe ACP s'appuierait sur les résultats obtenus à Bali et à Nairobi afin d'obtenir la meilleure mise en œuvre possible du cycle de Doha. Le Rwanda mettra l'accent sur l'élimination de toutes les subventions sur les échanges, sur les programmes de détention de stocks publics et sur les mesures pour renforcer l'élimination des subventions contribuant à la pêche INN.

Au nom des États du Pacifique, le représentant des Fidji a insisté sur l'importance des travaux réalisés en prévision de la 11^e conférence ministérielle. Cependant, il a exprimé son inquiétude face aux progrès insuffisants dans la mise en œuvre des résultats de la 10^e conférence ministérielle. Les Fidji ont pris un rôle de premier plan en matière d'abolition des subventions à la pêche et elles souhaitent que les discussions sur la 11^e conférence ministérielle aboutissent à une conclusion, notamment en ce qui concerne l'abolition de toutes les subventions pour la pêche INN. Ce représentant a également abordé la question du soutien des États du Pacifique en ce qui concerne le commerce électronique.

Le représentant de l'Afrique du Sud a appelé tous les États membres de l'OMC, dont l'UE, à faire en sorte que les négociations donnent des résultats sur tous les sujets en suspens et que le développement figure au cœur des débats. En ce qui concerne l'économie numérique, il a pris note des avantages de cette approche mais il a mis en garde contre les risques potentiels de fracture numérique ou d'exclusion des plateformes numériques de commerce électronique. Les répercussions commerciales à cet égard devront également être examinées.

La représentante de la Jamaïque a souligné la nécessité d'achever les travaux sur le cycle de Doha avant que de nouveaux points ne soient ajoutés au plan d'action de l'OMC. Elle a évoqué l'importance de l'économie numérique pour la croissance et pour les jeunes, pour les PME et en matière de perspectives économiques pour les femmes.

M^{me} Malmström a salué la participation des pays ACP au processus de l'après-Nairobi. Elle s'est félicitée du fait que cela a débouché sur des propositions en matière de subventions à la pêche et d'aides nationales.

En ce qui concerne les subventions à la pêche, l'UE partage les préoccupations des États ACP et estime également qu'une solution appropriée ne pourra être trouvée qu'à un niveau multilatéral. L'UE a également présenté une proposition de texte, conformément à la cible n° 6 de l'objectif 14 de développement durable des Nations unies, d'éliminer certaines subventions à la pêche. Ces propositions sont actuellement débattues au sein de l'OMC, dans l'objectif d'élaborer une solution commune qui s'appuierait sur les éléments correspondants de nos propositions respectives.

De manière analogue, en ce qui concerne les aides nationales à l'agriculture, l'UE salue les propositions présentées par les pays ACP. M^{me} Malmström a souligné que cela aiderait à établir une proposition crédible en matière d'agriculture dans le processus général de l'après-Nairobi. Elle a exprimé des inquiétudes quant à des questions découlant du processus de Nairobi. En particulier, elle s'est interrogée sur la position adoptée par certains pays ACP en matière de commerce électronique. M^{me} Malmström a regretté que, en raison d'un désaccord exprimé par le groupe des États d'Afrique, les discussions à l'OMC ne puissent pas commencer après l'été. Elle a souligné la détermination des parties à aborder les questions relatives au commerce électronique avec un esprit ouvert et a lancé un appel aux pays ACP pour qu'ils participent à une discussion constructive et abordent toutes les questions individuellement, y compris celles qui sont susceptibles de préoccuper les pays en développement.

M^{me} Malmström a conclu en déclarant qu'il est nécessaire d'obtenir, lors de la 11^e conférence ministérielle, des résultats sur les questions commerciales qui comptent pour toutes les parties prenantes et qui sont susceptibles d'engendrer de la croissance et des possibilités, notamment pour les pays en développement et les PME. Elle a affirmé que, à un an de la 11^e conférence ministérielle, il est nécessaire de travailler davantage sur un ensemble de sujets présentant un intérêt pour les parties concernées. À cet égard, l'UE a entamé quelques discussions sur les barrières non tarifaires, de manière à améliorer la transparence et les bonnes pratiques en matière de réglementation.

Le coprésident Kolélas a conclu en déclarant que le comité avait pris note de ces commentaires et que les ministres des États ACP avaient pris la décision de tenir une réunion spécialement consacrée à la préparation de la 11^e conférence ministérielle.

8. Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales

L'UE a introduit ce point en signalant que, à la suite des discussions qui avaient eu lieu lors de la précédente réunion du comité, elle était désormais en mesure de fournir aux États ACP des informations supplémentaires concernant le processus en cours. L'action de l'UE s'inscrit dans le cadre de la suite donnée aux conclusions du Conseil du 25 mai 2016 sur une stratégie extérieure pour une imposition effective. L'année dernière, la Commission a proposé d'établir une *liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs*, l'objectif étant de passer d'un patchwork mal défini de systèmes nationaux à une liste de l'UE claire et unique. Ce processus est structuré en trois étapes: une pré-évaluation avec l'élaboration d'un tableau de bord par la Commission, un exercice d'évaluation puis une phase d'établissement de la liste sous la responsabilité des États membres. Les États membres ont demandé que cette liste de l'UE soit prête d'ici fin 2017. Lors de la réunion des ministres des finances de l'UE qui s'est tenue en novembre, les États membres sont convenus des critères et de la procédure conduisant à l'établissement de cette liste. Les critères suivants doivent être appliqués: 1- transparence fiscale, 2- équité fiscale, et 3- mise en œuvre des mesures de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Les critères de transparence sont très étroitement liés aux travaux de l'OCDE sur cette question. De nouvelles discussions détaillées sont en cours au sein du Conseil et chacun des pays et territoires sera informé des prochaines étapes d'ici fin janvier. La liste définitive sera établie dans le cadre d'un processus de dialogue entre les États membres, la Commission et les partenaires ACP. La Commission a conclu qu'il s'agit d'un processus de dialogue dont la finalité n'est pas la liste mais la capacité conjointe d'assurer une bonne gouvernance fiscale générale.

Le coprésident ACP a rappelé que, lors de la dernière du Comité ministériel commercial mixte, les États ACP avaient exprimé leurs préoccupations quant aux mesures de l'UE. Le ministre a mis en évidence le fait qu'un certain nombre d'États ACP avaient été inscrits sur la liste par les États membres de l'UE ayant très peu de relations, voire aucune relation, avec les États ACP. Les États ACP sont préoccupés par le fait que la Commission européenne a élaboré un tableau de bord en vue d'établir la liste. Ils constatent que certains des pays figurant sur la liste respectent les normes de l'OCDE et que, sur ladite liste, certains d'entre eux occupent sont mieux classés que certains États membres de l'UE. Les États ACP sont profondément préoccupés par cette mesure unilatérale de l'UE et souhaitent rappeler que l'accord ACP prévoit un dialogue politique dans le cadre duquel des consultations sur ce sujet auraient pu être tenues.

Le représentant du Botswana a fait part de ses préoccupations au sujet de l'inscription par l'UE sur une liste noire, que son pays conteste fermement, compte tenu de sa coopération avec le forum mondial sur l'échange de renseignements, ainsi que de la révision de sa législation nationale.

Le représentant des Fidji a fait écho aux préoccupations exprimées par le représentant du Botswana, mais il a salué la déclaration de la Commission au sujet du dialogue.

Le représentant de la République de Maurice a également exprimé des inquiétudes quant à la façon dont l'UE avait unilatéralement procédé à l'inscription de certains pays ACP sur une liste noire et a lancé un appel à l'UE pour qu'elle s'aligne sur les normes de l'OCDE.

Le représentant de l'Afrique du Sud a exprimé les préoccupations de sa délégation au sujet de l'approche adoptée par l'UE et a salué l'annonce relative à la procédure visée à l'article 12.

En réponse aux commentaires formulés par les États ACP, la Commission a précisé que, à ce stade, il n'y avait pas de liste de l'UE. Le processus de dialogue est en cours et se base sur le dialogue entre les États membres de l'UE et les États ACP. Ce processus se poursuivra tout au long de l'année 2017. En ce qui concerne les critères proposés, la Commission a déclaré qu'il est généralement admis que le forum mondial sur la transparence en matière fiscale soit considéré comme faisant autorité pour fixer les critères. Cependant, l'UE a également intégré d'autres critères tels que la mise en place de mécanismes fiscaux dommageables.

L'intervention de la Commission a été complétée par le représentant de la présidence slovaque, qui a informé les délégués du processus en cours au Conseil. D'ici fin janvier 2017, il sera adressé aux pays et territoires retenus pour une évaluation des lettres les invitant à participer au processus. Sur cette base, le groupe "Code de conduite" de l'UE constituera, d'ici fin février 2017, des équipes d'experts nationaux pour travailler avec les services de la Commission à l'évaluation des pays et territoires concernés. Des contacts écrits et, en tant que de besoin, des discussions bilatérales avec lesdits pays et territoires auront lieu avant l'été 2017, afin de développer le dialogue, d'envisager des solutions aux problèmes posés par leurs systèmes fiscaux et d'obtenir les engagements nécessaires. D'ici septembre 2017, il sera fait part au groupe "Code de conduite" de l'issue de ces discussions bilatérales et de l'état des lieux et, d'ici fin 2017, le Conseil approuvera la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

Le coprésident Kolélas a conclu en déclarant que les parties avaient pris note de leurs positions respectives.

9. Divers

Aucune question n'a été soulevée sous ce point.
